

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Secrétariat général – SG/SPES

Ecole Nationale des Techniciens de l'Équipement (ENTE)

**Décision du 13 mars 2023
portant nomination et désignation des représentants de l'administration et du personnel au
comité social d'administration spécial de l'ENTE**

NOR : TREK2308856S

(Texte non paru au Journal Officiel)

Le directeur de l'Ecole Nationale des Techniciens de l'Équipement par intérim,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 251-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté-cadre du 30 juin 2022 relatif aux comités sociaux d'administration et aux formations spécialisées au sein du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère chargé de la transition énergétique ;

Vu l'arrêté du 30 août 2022 relatif à la composition et au mode de scrutin des comités sociaux d'administration et des formations spécialisées au sein des services du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales réalisées du 1er au 8 décembre 2022 et la publication en ligne des résultats électoraux pour les comités sociaux d'administration au sein des services du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique et de certains services du Secrétariat d'Etat à la mer ;

Vu le procès-verbal du 8 décembre 2022 relatif au dépouillement des votes et de proclamation des résultats de désignation des représentants du personnel pour le comité social d'administration spécial de l'Ecole Nationale des Techniciens de l'Équipement

Décide :

TITRE IER

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION SPECIAL ENTE

Article 1er

Sont nommés au comité social d'administration spécial de l'ENTE, institué auprès du directeur de l'Ecole Nationale des Techniciens de l'Equipe par intérim :

Représentants titulaires de l'administration

Le directeur par intérim de l'ENTE, Monsieur Hubert CALLIER,

La secrétaire générale de L'ENTE, Madame Anne REOCREUX,

La directrice des études de l'ENTE, Madame Marie-Josée PASTOR,

Le directeur de la stratégie et du développement de l'ENTE, Monsieur Franck MUNDUBELTZ.

Représentants suppléants de l'administration

Représentants suppléants de l'administration

L'adjoint à la directrice des études chargé de la planification de la formation et des moyens, Monsieur Jérôme SALIBA,

La responsable du pôle des Ressources Humaines de l'ENTE, Madame Laëtizia BAUGNIES,

L'adjointe à la directrice des études, chargée de l'ingénierie et de l'innovation pédagogiques, Madame Frédérique ROMANO

L'adjointe à la secrétaire générale, chargée de la mutualisation des ressources matérielles, Madame Geneviève JOLY.

Article 2

Sont nommés au comité social d'administration spécial de l'ENTE créé auprès du directeur de l'ENTE (autorité auprès de laquelle le CSA est institué), en qualité de représentants du personnel :

1. Membres titulaires

Au titre des organisations syndicales FSU – CGT- FO (liste commune)

Monsieur Guy VEDRENNE

Monsieur Luc TALASSINOS,

Monsieur Jérémy SZYMCZAK,

Au titre de l'UNSA Développement Durable

Monsieur Olivier NOËL,

Madame Martine CREVANT

Monsieur Guillaume CANTINEAU.

2. Membres suppléants

Au titre des organisations syndicales FSU – CGT- FO (liste commune)

Madame Peggy LHOMME

Monsieur John GUYOT

Monsieur Emmanuel TEREINTO

Au titre de l'organisation syndicale UNSA développement durable

Madame Véronique CORDIER

Monsieur Romain FAUCHER

TITRE II

DISPOSITIONS FINALES ET TRANSITOIRES

Article 3

Est abrogée :

- la décision du 13 octobre 2022 modifiant la composition du comité technique spécial de l'Ecole Nationale des Techniciens de l'Équipement.

Article 4

Le directeur de l'Ecole Nationale des Techniciens de l'Equipement est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique.

Fait le 13 mars 2023

Le directeur de l'Ecole des Techniciens de l'Equipement par intérim,

Hubert CALLIER